

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/I92 du 19/2/1962
DECRET N° 82/I92/PP/1962/8

Portant intégration et nomination de
Monsieur ZADOU, Chef de service sous les cadres
de la catégorie A, hiérarchie II des
Services (Rines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1959 ;
(/u la loi 25/51 du 12/1/50, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1959 ;
(/u la loi 15/62 du 3/4/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 207/PP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/PP du 5/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/PP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/PP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/4/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/PP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/202/PP-BE du 26/7/1962 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/PP-BE du 26/7/1962 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/198/PP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/154 du 4/4/1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 31/C17 du 25/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 31/C17 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 8755/1EN-DGECO-DOB du 9/12/1981 du Directeur de l'Orientatation et des Bourses transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
(/u le protocole d'accord du 28/11/1980 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE

.../...

48

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 10.717 du 27/3/1960 et du Protocole d'accord du 28/11/1980 susvisés Monsieur ADAMA CASSIM, né le 8 mai 1958 à Kankotimpoko (Bamboma), titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Génie du Raffinage du Pétrole et Petrochimie) obtenu à l'Institut du Pétrole et des Gaz de Ploiesti (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 910.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. -

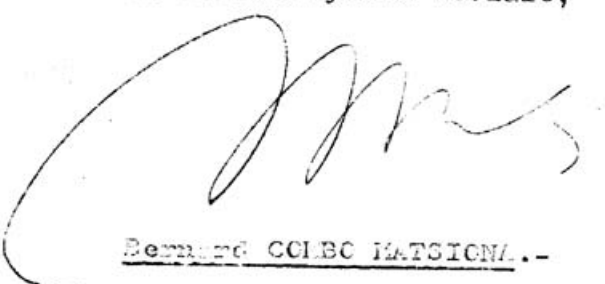
Yamoussoukro, le 19/2/1992

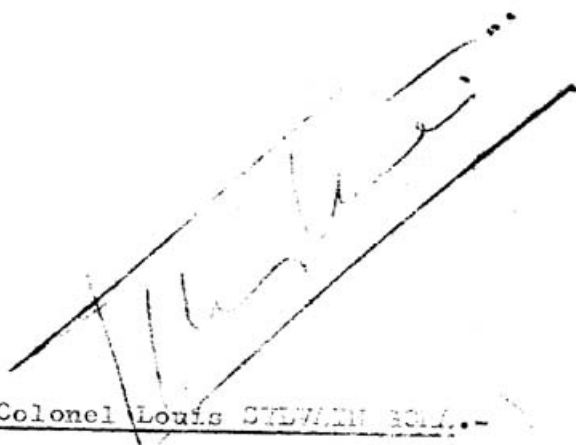
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,


Rodolphe A. D. A. D. A.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO KATSIOMI.


Colonel Louis SYLVAIN BOU.

Le Ministre des Finances,


Itini Ossétoumbe

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
DB
DCF
M.M ENERGIE
INTERESCE
DOSSIERS
SGCM/EC

2
2
2
3
1
1
1
2
2-/-